

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'ACAL  
tenue le 25/06/2024 de 10 h à 12 h30 à ITEP PEYREBRUNE-  
Chemin de Millas- à NEFIACH 66170**

Il me revient l'honneur d'ouvrir l'assemblée générale ordinaire de l'ACAL

Je remercie l'association Joseph Sauvy qui met à notre disposition cet espace à la fois facile d'accès, spacieux, à même de nous permettre de nous réunir dans les conditions les plus adéquates

L'année dernière, à la même époque, j'introduisais notre AG , en disant que 2022 avait été une année complexe, enthousiasmante, éreintante.

Que dire de 2023 ? la même chose. Complexe, elle l'a été à l'évidence, chahutée aussi, et enthousiasmante, en témoigne notre projet associatif qui vous sera présenté, et l'actualité des services qui a été plus que soutenue.

Nous avons travaillé ensemble, et là est l'essentiel. A tous ceux qui appartiennent à notre association. Bravo

Le département, les communes, les hôteliers, les bailleurs, le groupe Poppins, les associations « sœurs » ont été présentes, nous avons travaillé en coordination constante. Soyez-en ici remerciés.

Au travers des interventions de cette matinée nous vous présenterons notre nouveau projet associatif. Le conseil d'administration a souhaité mettre en exergue ce thème, tant pour la qualité du document fourni que pour la méthodologie mise en œuvre , ainsi que les activités poursuivies en 2023, les implications professionnelles, financières, humaines de chacun et chacune.

Sont donc présents les administrateurs et membres de la direction devant intervenir. Les autres administrateurs, les salariés, nos partenaires, M. BONNEFOY, commissaire aux Comptes, et de Mme GUITER, expert-comptable.

Monsieur Patrick FREMONT est désigné comme secrétaire de séance.

Il est procédé à un appel et à un décompte des administrateurs présents, ainsi qu'à ceux ayant souhaité se faire représenter. M. FREMONT a établi leur liste qui demeurera annexée au procès-verbal de l'assemblée générale de ce jour.

Sont présents ou représentés : Anne laubiès, Bernard Brunet, Paul Taverner, Christophe Archambault, Patrick Frémont, Sébastien Becque, Claude Barthe, Michel Sabatté, Michel Fiszielber, Ghislaine Vidal, Rosette Beltrand, Jacques Kneicht, Alain Colomer .

Sont déposés sur le bureau :

- les justificatifs des convocations régulières des membres,
- la feuille de présence et la liste des membres
- les pouvoirs des membres représentés par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de l'association.

En conséquence, la présidente constate que l'assemblée générale peut valablement délibérer.

La présidente remercie de leur présence les personnalités, associations et services présents.

Elle fait état des absences excusées.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour qui a été joint aux convocations et qui sera traité de la manière suivante :

D'abord,

\*la présentation du projet associatif par M Bernard Brunet, qui , avec les deux vice-présidents, Paul Taverner et Patrick Frémont , ont pilotés l'élaboration de ce projet , auquel vous avez tous contribué.

\*la présentation consolidée des activités de l'ACAL par notre DG et les DA

Le rapport financier, qui sera ensuite soumis aux votes après les interventions du commissaire aux comptes, de l'expert-comptable, du rapport financier de notre trésorier qui traduira la situation financière et comptable de l'ACAL, donnera lieu à délibération sur l'affectation des résultats et sur le quitus à donner aux administrateurs.

Je présenterai ensuite le rapport moral qui sera mis aux votes.

Premier temps : Ces propos liminaires achevés, je laisse la parole à Bernard Brunet pour la présentation de notre nouveau projet associatif. Je précise que ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

Cf exposé du Projet associatif 2026-2028 par M BRUNET .....

Je remercie les administrateurs qui ont piloté ce travail d'envergure qui sera notre feuille de route pour les 5 années à venir.

Je donne maintenant la parole à Mme le directrice générale et Mesdames les directrices adjointes pour leurs présentations

Cf exposés de l'équipe de direction du bilan des activités 2023.....

Mesdames les directrices, je vous remercie pour vos compte rendus et analyses qui constituent la première partie de notre rapport moral qui sera mis aux votes dans un troisième temps.

Deuxième temps ; donc, le rapport financier, l'approbation des comptes, le quitus donné aux administrateurs et l'affectation des résultats :

Nous sommes réunis pour statuer sur l'approbation des comptes, sur le quitus à donner aux administrateurs, sur l'affectation des résultats des activités non autorisées.

Nous écoutons :

- Mme Delphine GUITER expert-comptable, pour son bilan financier consolidé

- Y a-t-il des questions ?
- M. Bonnefoy, commissaire aux comptes, pour son rapport
- Y a-t-il des questions ?
- M. BECQUE trésorier de l'ACAL pour son rapport financier.
- Y a-t-il des questions ?

Mme GUITER, M BONNEFOY et M BECQUE n'ont eu de cesse cette année encore de nous aider, nous conseiller.

Merci aussi aux équipes RH et comptable du siège pour qui l'année pleinement réussie.

Bravo à toutes et tous

### **Les différentes délibérations :**

#### **1ère délibération : l'approbation des comptes :**

*L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés et qui **présentent un déficit de 112 932 €.***

*Peuvent voter les membres à jour de leurs cotisations.*

*Qui est contre ?*

*Qui s'abstient ?*

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **2ème délibération : l'affectation des résultats :**

*Il a été constaté que déficit global de l'association ACAL s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à la **somme de 112 932 €.***

*Les résultats financiers des activités de l'ACAL sont présentés en 2 parties :*

*Les résultats financiers **provenant d'activités autorisées** pour lesquelles des tiers financeurs arrêtent eux-mêmes les résultats et valident leurs affectations : il s'agit du RIVAGE, des CHRS ARC EN CIEL et SESAME, des LHSS, du CADA, du CPH et du SIEGE. Les résultats globaux de ces établissements s'élèvent pour 2023 à **moins 49 830 €.***

*Sur cette partie l'Assemblée générale ne peut pas approuver et affecter ces résultats qui font l'objet d'un compte administratif qui est approuvé par l'autorité de tarification, c'est à dire la DDTES, le Conseil départemental et l'ARS. L'ACAL peut seulement faire une proposition d'affectation (ce qui a été fait par le conseil d'administration qui a compétence pour cela).*

*L'autre partie du résultat à **moins 63 102 €** correspondant à **nos activités subventionnées** n'est pas sous contrôle d'un tiers financeur. L'Assemblée Générale peut donc approuver ce résultat et l'affecter en report à nouveau comme proposé par le conseil d'administration.*

#### **La résolution suivante est, donc, mise aux votes de l'assemblée générale :**

- *Les comptes de l'exercice écoulé laissent apparaître un résultat déficitaire de la gestion propre de l'association de 63 102 € ;*
- *Sur proposition du CA et conformément aux dispositions des statuts et des conventions passées avec les financeurs, l'assemblée décide d'affecter le résultat comme suit : Affectation report à nouveau.*

*Peuvent voter les membres à jour de leurs cotisations.*

*Qui est contre ?*

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 3ème résolution : le quitus donné aux administrateurs :

Est mise aux votes la délibération suivante : « L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution du mandat des administrateurs pour l'exercice écoulé ».

Peuvent voter les membres à jour de leurs cotisations.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Y a-t-il des questions ?

### Il m'appartient maintenant de présenter le rapport moral du président.

L'année dernière Paul Tavernier citait Jean Jaurès, assassiné à la veille de la Grande Guerre, comme vous le savez. « Quand les hommes ne peuvent pas changer les choses, ils changent les mots »

Depuis maintenant 5 ans, nous n'avons eu de cesse d'améliorer nos modes de fonctionnement. Nous avons su « changer les choses », nous adapter, évoluer.

Nous avons aussi su convaincre nos partenaires financiers (Etat et CD 66), bailleurs publics et privés, collectivités locales du sérieux de notre engagement et de notre travail.

Surtout, nous nous inscrivons dans une continuité d'action. Chaque année nous veillons à maintenir un cadre financier cohérent, ce qui n'est pas toujours facile, à améliorer les conditions de travail des personnels et l'image de nos services, à promouvoir les meilleurs, à réussir l'intégration des nouveaux arrivants.

Est-ce à dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Oui, mais :

OUI, parce que, malgré les remous l'ACAL va bien. Nous maintenons notre cap.

OUI parce qu'il faut toujours s'améliorer, maintenir la cohérence des actions, des équipes, maintenir les relations privilégiées avec nos partenaires.

MAIS, il faut constamment être sur la brèche, anticiper, s'interroger, faire des choix. En espérant ne pas se tromper !!!

Nous avons encore des marges de progression importantes dans différents domaines : la communication, la recherche de mécénats, la numérisation des relations financières avec l'Etat, entre autres.

En parallèle, nous devons absolument créer des lieux de réflexions sur le changement, le partage de compétences et de pratiques, les nouvelles organisations de travail. Cette démarche participative que nous avons initiée avec le projet associatif, nous devons absolument en faire notre mantra.

Vous l'avez vu notre situation financière est moins tendue qu'en 2022 mais elle reste fragile et nous devons en tenir compte dans nos choix stratégiques.

ENFIN, Je ne pourrai pas terminer mon propos sans évoquer l'actualité politique très récente.

Le résultat des élections européennes et la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale, nous impactent au plus haut point. Les choix qui seront faits par les Français auront, à l'évidence, des conséquences sur nos activités.

Mon propos n'est pas de dire que tel ou tel choix est meilleur ou pas, mais de dire que nous devons être encore plus attentifs à anticiper les évolutions, à partager nos décisions, à communiquer en interne et en externe.

Il n'est que de voir les conséquences qu'a eu, pour notre association, le déclenchement de la guerre en Ukraine et l'arrivée des personnes déplacées ;

Je ne résiste pas à citer Clémenceau, père la victoire et fondateur de la Troisième république : « On ne ment jamais tant qu'avant les élections, pendant la guerre et après la chasse ».

Et W.B.Yeats, poète irlandais. Il y a un siècle il écrivait : « les choses se désagrègent, le centre ne tient plus / la simple anarchie est lâchée dans le monde / les meilleurs manquent, tandis que les pires / sont pleins d'intensité passionnée »

Et Eduardo Galeano, écrivain uruguayen de renom : « l'Histoire ne dit jamais au revoir, l'Histoire dit A plus tard »

Alors surtout, surtout, veillons à être ensemble.

Nous ne pouvons pas nous permettre la division en interne, les scissions de quelque ordre qu'elles soient, les anathèmes.

Chacun d'entre nous est concerné : administrateurs, direction et chefs de service, personnels administratifs et techniques, éducateurs, représentants syndicaux.

Ce sera notre challenge : FAIRE FACE ENSEMBLE ;

Il y a quelques mois je disais que nous abordions du gros temps, maintenant c'est la tempête, et ce quelque soit le résultat des élections.

Le choix du conseil d'administration n'a pas varié : valeurs associatives, respect de soi et des autres, respect de notre parole, écoute,

En conclusion, Je tiens, en mon nom et au nom des administrateurs, à remercier tous les salariés de l'ACAL pour le travail accompli en 2023,

Aux administrateurs, je dis toute mon admiration pour leur implication. Pour avoir porté le projet associatif tant dans son contenu que sa méthodologie. Chaque fois vous avez été présents, avec votre expérience et votre sens du devoir. IL y a eu des moments compliqués, certains tristes, d'autres joyeux, mais vous avez toujours été là.

Je remercie, également, tous nos partenaires privés et publics. Nous le savons tous aujourd'hui que le travail social est un travail en réseau et en partenariat.

A ce titre je souhaite ici remercier l'association Joseph Sauvy, son président, son DG et ses administrateurs qui nous ont aidé dans diverses circonstances et nous ont apporté un appui technique mais aussi moral. Merci à vous.

Enfin, nous qui logeons des gens en difficultés, que ferions-nous sans les bailleurs publics et privés et les hôteliers. Je vous remercie de votre écoute et de votre aide.

Y a-t-il des questions ?

Le rapport moral 2023 soumis à vos votes en synthèse est :

4° résolution : est mis au vote le rapport moral qui vient de vous être présenté :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport moral 2023 est adopté.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est épuisé et notre assemblée générale est levée.  
Je vous remercie tous au nom de l'ACAL.

Et vous invite maintenant au moment de convivialité que nous avons souhaité organiser,

La présidente : Anne Laubies :

Le secrétaire : Patrick Frémont :

